



EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise Mme Élise Guignard, CPA auditrice indépendante de la municipalité, à divulguer des informations sur les opérations comptables et des états financiers de la municipalité pour l'année 2016 à :

1. Tremblay Bois Migneault, aviseur légal de la municipalité dans le cadre de leur mandat pour le dossier de la requête déposée par les citoyens en vertu de l'article 966.5 du Code municipal du Québec,
2. À la firme comptable indépendante qui sera mandatée par les deux parties pour la vérification des états financiers de l'année 2016.

DE PLUS le Conseil municipal autorise son auditrice indépendante, Élise Guignard, CPA, à expliquer aux représentants des 13 citoyens ayant signé la requête lors de la conférence téléphonique qui aura lieu le 29 juin 2017 avec Me André Lemay, aviseur légal de la municipalité, tout le processus comptable afin de les éclairer sur le sujet et les amener à prendre une décision quant au mandat à confier à une firme indépendante.

Période de Questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance sur le sujet à l'ordre du jour.

#### **17-06-2473 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 19h15.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Carolle Perron  
Directrice générale par intérim

---

*Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*